PRISM 86
Service aux Affaires Familiales

RAPPORT D'ACTIVITÉ

LE SERVICE AUX AFFAIRES FAMILIALES
LA MÉDIATION FAMILIALE

2025

ADSEA 86

LE PRISM

Le PRISM est l'un des 5 poles de l'ADSEA 86 aux cotés du Pole Enfance, du Pole SISA, du Pole CART et du POLE Prévention Spécialisée



Le PRISM (Pôle de Réparation pénale, d'Investigation, de Soutien éducatif et de Médiation) est un pôle socio-éducatif regroupant différents services de milieu ouvert, indépendants les uns des autres, œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, de la délinquance des mineurs, du soutien aux familles et de l'aide aux victimes et des personnes majeures sous-main de Justice.

Toutes les mesures du PRISM mises en œuvre sont, pour la plupart, ordonnées par des magistrats (Parquet, juge des enfants, juge aux affaires familiales, juge d'instruction, juge des tutelles, Cour d'Appel), d'autres notifiées par le Président du Conseil Départemental. Dans le service d'aide aux victimes et celui de la médiation familiale, les personnes viennent à leur propre initiative.

Le PRISM possède des locaux à Potiers et à Saintes, et a vocation à intervenir sur 3 départements : la Vienne; la Charente Maritime et la Charente

14 rue de la demi lune
86 000 Poitiers

3 rue du clos fleuri
17 100 Saintes

05 49 00 26 52

prism@adsea86.fr

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU SERVICE 01

ORGANIGRAMME 02

CHIFFRES CLEFS DE L'ACTIVITÉ 03

NOMBRE DE MÉDIATIONS FAMILIALES
ÉVOLUTION DES SAISINES JUDICIAIRES
LA DIVERSITÉ DES MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

FOCUS SUR LES ACTIONS MENÉES EN 2025 04

FINALISATION DU PROJET DE SERVICE
UNE COMMUNICATION DIVERSIFIÉE
PROCESSUS VAE
SÉANCES" PARENTS APRÈS LA SÉPARATION"
LES RENCONTRES AU TRIBUNAL JUDICIAIRE
LA FORMATION PARENTS -ADOLESCENTS

PERSPECTIVES 2026 05

ACCOMPAGNER LE PROCESSUS DE VAE
POURSUIVRE LA DYNAMIQUE DU SERVICE EN TERMES DE COMMUNICATION
LA PROMOTION DE LA MÉDIATION

LE SAF

Depuis 2021, le PRISM a souhaité regrouper en un seul service les mesures liées au contentieux familial. A ce titre, **le SAF (Service des Affaires Familiales)** représente désormais la médiation familiale, les enquêtes sociales pour le Juge aux Affaires Familiales et les Auditions d'Enfants. Au delà des missions exercées, un des intérêts du SAF est de mutualiser les compétences et d'offrir une véritable expertise dans le cadre du contentieux familial

Ainsi, divers types de réunions mensuelles rythment la vie du service, ces temps de réflexion et d'élaboration sont animés par la directrice adjointe :

Les synthèses des enquêtes sociales, présence des deux enquêteurs et une des médiatrices.

Les réunions du SAF, présence des deux enquêteurs et des deux médiatrices. Ce cadre permet de créer ensemble des outils (flyers, questionnaire, projet de service ...).

Une réunion trimestrielle regroupe les professionnels réalisant des auditions d'enfant, que ce soit pour la Cour d'Appel ou lors des permanences au Tribunal Judiciaire.

Chaque médiateur est tenu, lorsque le service est conventionné, de participer à des séances régulières d'analyse de la pratique et/ ou de supervision. Le groupe d'analyse de la pratique constitue un lieu pour élaborer ses difficultés en redonnant sens à ce qui est vécu et développer une posture réflexive sur ce que font les professionnels. Il s'agit de construire l'expérience en la verbalisant et en la confrontant aux regards croisés du groupe.

Ressources humaines du service

Le service est doté d'1 ETP pour réaliser 50 médiations.

Ce temps plein est réparti entre deux médiatrices qui exercent respectivement à 0,70 et 0,30%. Les plages horaires d'ouverture du service sont couvertes du lundi matin au vendredi 17h.

Depuis le 1ier décembre 2025, une éducatrice du SAF, exerçant des enquêtes JAF et des auditions d'enfants a obtenu une dérogation de la CAF pour exercer des médiations familiales dans le cadre de sa VAE pour le DEMF. Ces médiations sont accompagnées par les deux médiatrices en poste et permettront d'étayer la prartie pratique du livret 2.

L’organigramme

ORGANIGRAMME DU SAF

Jean-Claude BONNEFON
Président de l’ADSEA 86

Richard DELAFOND
Directeur Général de l’ADSEA 86

Guillaume GUILBERT
Directeur

Elisabeth DESCHEMPS
Directrice Adjointe

Médiation familiale	Auditions d’enfant et enquêttes sociales	*Secrétariat*
V.Sapin M.Catelineau	S.Aubourg J.Vigouroux N.Fredefond C.Flatreaud C.Auger	F.Bourges

LES CHIFFRES CLÉS

LA MEDIATION FAMILIALE

Evolution de l'activité

55 Médiations

En 2024, le service totalisait 50 médiations terminées ou en cours, 39 terminées et 11 médiations en cours au 31 décembre.

En 2025, **55 médiations en cours ou terminées sont recensées au 31 décembre**, **46 sont terminées et 9 MF sont en cours au 31 décembre**. Il y a eu une augmentation de 7 médiations terminées au cours de l'année, ce qui apparait significatif au regard de l'activité de notre service sur les années précédentes.

293 entretiens d'information

si tous les entretiens d'informations n'aboutissent pas à une médiation, la réactivité dont fait preuve notre service pour répondre aux demandes des personnes (site internet ou appel téléphonique) participe nécessairement à l'augmentation de l'activité du service.

Le nombre d'entretiens d'information a sensiblement évolué puisqu'il est porté à 293 en 2025 contre 285 en 2024.

21 judiciaires

Les saisines judiciaires

En 2025, deux rencontres ont eu lieu avec les Juges aux Affaires familiales, une en février où il a été question de la double convocation qui consiste, dans un même courrier, à convoquer les médiés à l'audience et à un entretien d'information à la médiation familiale. Le PRISM s'est engagé à répondre à 10 médiations qui seraient ordonnées dans ce contexte. De leur, coté, les magistrats ont estimé que ce nombre était trop faible pour que la double convocation soit réellement utilisée de manière efficiente. Néanmoins, les critères retenus qui permettraient de convoquer les médiés ont été revus avec les magistrats.

Quant à la rencontre du mois de décembre avec les magistrats, elle a permis de faire un point qualitatif et quantitatif des saisines judiciaires.

En 2025, **nous totalisons 21 saisines judiciaires** (dont 5 en cours au 31 décembre), alors qu'elles étaient au nombre de 9 en 2024.

LES CHIFFRES CLÉS

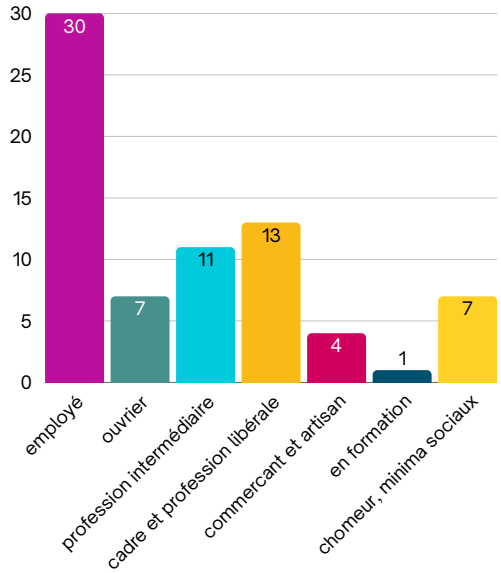
Les entretiens payants

75 entretiens payants

Sur les 55 médiations terminées ou en cours au 31 décembre 2025, 49 sont terminées. **75 entretiens payants** sont comptabilisés sur l'ensemble de ces médiations. Pour rappel, un entretien d'information est fait individuellement avec chacun des médiés puis un entretien d'information en commun a lieu., l'entretien payant n'est comptabilisé qu'une fois le processus enclenché de la médiation.
En sachant que le travail avec chaque personne démarre dès la première prise de contact, généralement téléphonique.

LA CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES USAGERS

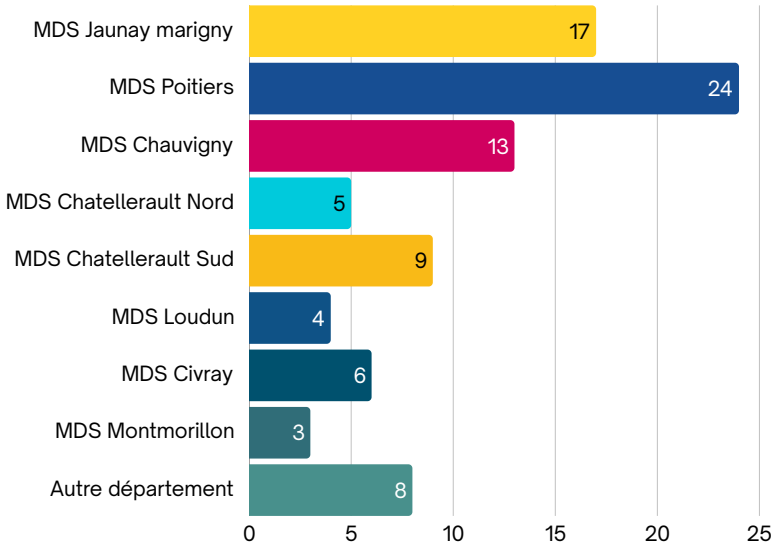
Le profil des usagers est toujours représenté majoritairement par **la catégorie socio professionnelle des employés (41%).** Les personnes bénéficiaires des minimas sociaux et sans emploi représentent 10% des personnes sollicitant des entretiens en médiation familiale, quant aux cadres et professions intermédiaires, leur nombre représente 18% des personnes concernées, ce chiffre reste stable.



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

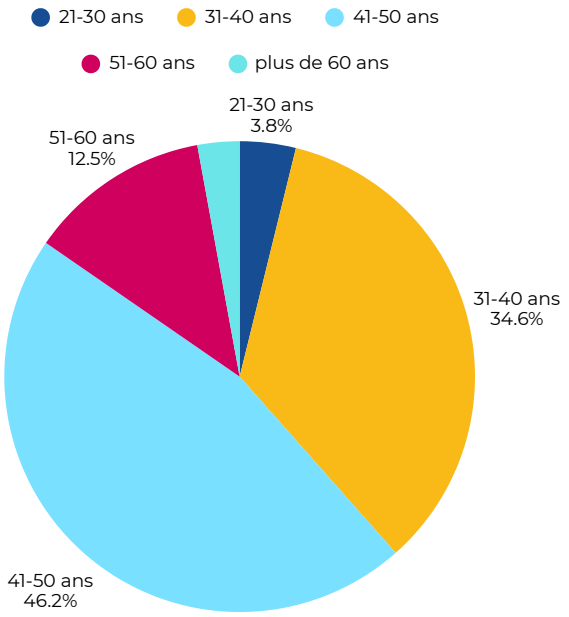
Si le territoire de la **MDS de Poitiers reste majoritaire** comme les années précédentes (30% cette année contre 27 en 2024), la proportion de personnes originaires du ressort de Jaunay Marigny a diminué de 19% à 10 %. Le même constat est fait pour le territoire de Chauvigny qui baisse de 15% à 5%.

La connaissance du dispositif de la médiation familiale se fait toujours majoritairement par le bouche à oreille.



LES CHIFFRES CLÉS

L'AGE DES USAGERS

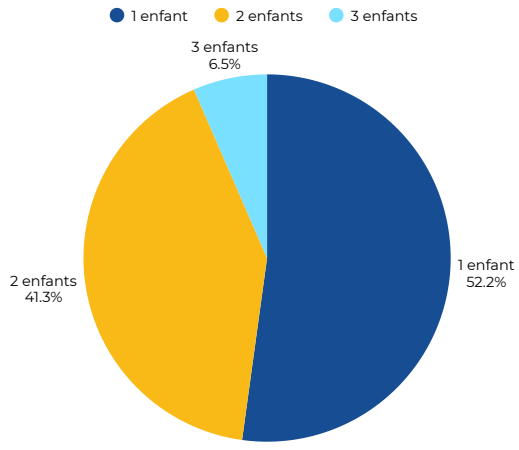


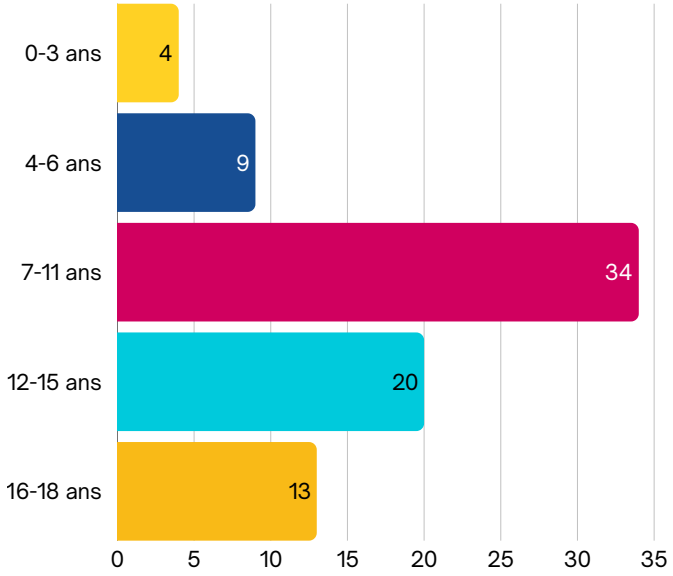
Logiquement, nous retrouvons majoritairement des personnes âgées de **31 à 40 ans (35%)** et des personnes âgées de **41 à 50 ans (46%).** Les proportions sont similaires aux années passées.

Notons qu'une **médiation intergénérationnelle** impliquant une fratrie nombreuse avec leur mère a eu lieu. Si le règlement du conflit en tant que tel n'était pas visé, ces entretiens ont permis d'entendre le point de vue de chacun et peut être une meilleure compréhension du problème rencontré.

L'AGE ET LE NOMBRE D'ENFANTS

C'est la tranche d'age entre **7 et 11 ans qui est la plus représentée** (43%), puis celle des 12/15 ans avec 25% et celle des 16/18 ans avec 16%.
Les 0-6 ans représentent 16%.

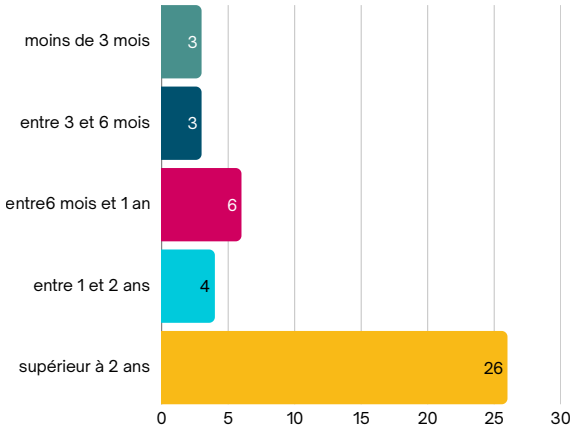




Notons que, majoritairement il s'agit **d'enfant uniquement ou d'une fratrie de 2 enfants** qui vont être concernés par la médiation

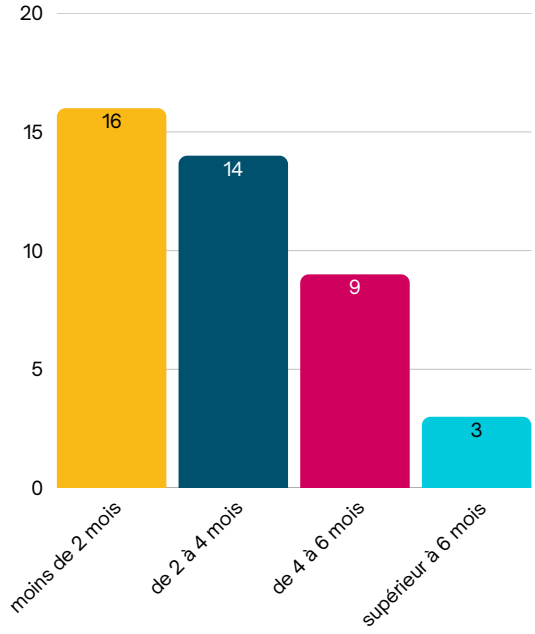
LES CHIFFRES CLÉS

TEMPS ENTRE LA SEPARATION ET LA MEDIATION



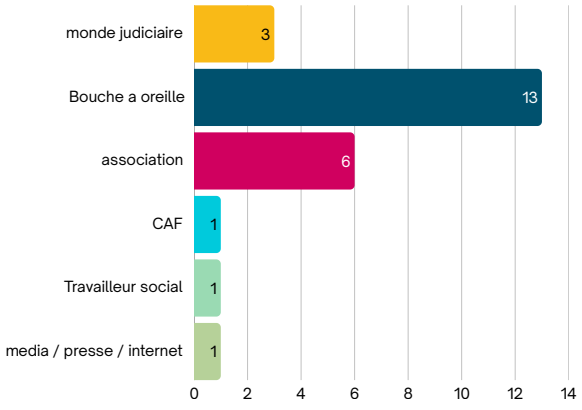
Si en 2024, la séparation remonte également **majoritairement à plus de deux ans,** il s'agit d'un chiffre moindre puisqu'il s'agit de 44% alors qu'il est de 62% en 2025. L'écart est moins important s'agissant des séparations datant de 6 mois à un an, puisqu'il représente 20% en 2024 contre 14% en 2025

DUREE DES MÉDIATIONS



Les chiffres sont quasiment identiques à ceux de 2024. Nous constatons toutefois un équilibre entre 0 et 4 mois. C'est globalement le temps qui est nécessaire entre l'entretien d'information et la fin de la médiation. Mëme si l'échéance de fin est parfois difficile à déterminer car le processus de médiation peut reprendre plusieurs mois après la fin du dernier rendez vous.
Les **médiations supérieures à 6 mois sont passées de 20% en 2024 à 7% en 2025.**

CONNAISSANCE DE LA MF



Tout comme en 2024, la connaissance de la médiation **se fait majoritairement de bouche à oreille.**
La transmission de flyers aux avocats permet également de sensibiliser les acteurs judiciaires à la médiation familiale

DIVERSITE DES MEDIATIONS ET DE LEUR MISE EN OEUVRE

3 MÉDIATIONS PARENTS -ADOLESCENTS

Les médiations parents-adolescents nécessitent une formation particulière en plus du DEMF exigé. Pour ce faire, **une médiatrice du PRISM a réalisé cette médiation** courant mars 2025. La médiation parents-adolescents commence toujours par une médiation entre les parents, ce qui majore le nombre d'entretiens.

3 MÉDIATIONS INTER GENERATIONNELLES

Si les parents séparés sont majoritaires dans la représentation du public accueilli, **3 médiations intergénérationnelles** ont été réalisées cette année : une fratrie de trois frères et soeurs pour leur mère en EHPAD, réalisée en co-médiation ainsi que deux soeurs agées et une grand mère sollicitant un DV avec sa petite fille auprès de sa fille.
Encore une fois, si la résolution du conflit n'est pas l'objectif premier, la recherche de l'apaisement par l'échange a permis à minima d'évoquer les tensions dans un cadre contenant.

3 MÉDIATIONS EN VISIO

Si **ce type de médiation s'est développé au moment du COVID**, il a fortement diminué dans les années qui ont suivies. pour autant, cette modalité est privilégiée quand une des deux personnes concernées est domiciliée trop loin pour effectuer la médiation en présentiel. A deux reprises, le PRISM a travaillé avec une association du Maine et Loire et de la Nièvre. Sur une autre médiation, la médiatrice du PRISM était seule en visio avec chacun des parents qui étaient dans la même configuration.

1 MEDIATION NAVETTE

Ces médiations visent à accompagner **les situations de très hauts conflits**, permettant alors aux personnes de réfléchir à des accords, sans pour autant être physiquement ou virtuellement présents ensemble. Pour exemple, cette médiation navette a nécessité 2 entretiens préparatoires, 2 entretiens individuels et deux temps de restitution.

FOCUS SUR L'ANNÉE 2025

LE PROJET DE SERVICE

Le projet de service de la médiation familiale a été finalisé au cours du premier semestre de l'année. Celui ci a été mis en conformité avec le référentiel de la médiation familiale paru en janvier 2025. Reste, en 2026, à le faire valider par le bureau de l'association

RENOUVELLEMENT DES COMPÉTENCES

Transfert de competences entre une mediatrice en retraite progressive et une VAE pour le DEMF
Formation a la médiation parents-adolescents

COMMUNICATION

En 2025, la MF a été présenté aux responsables des MDS, à la maison de l'ENFANT ET LA FAMILLE, à TONY LAINé, au café du social, aux professionnels de la protection de l'enfance au PRISM

PARENTS APRÈS LA SÉPARATION

En 2025, Nous avons continué de participer au dispositif *"parents après la séparation"* où nous avons été présents à deux reprises ainsi qu'au webinaire organisé par la CAF.
Si cette présence a peu de retombées en termes de rendez vous, nous restons convaincus qu'elle contribue à une meilleure connaissance de ce dispositif et les personnes peuvent y avoir recours par la suite

PRÉSENCE AUX FÉDÉRATIONS

De l'assemblée générale en mai 2025, aux commissions de médiation familiale en visio et aux rencontres régionales, la présence du service dans les instances de la FENAMEF est toujours d'actualité.

L'APMF reste une fédération à investir même si nous avons été présents à une visio en 2025.

PERSPECTIVES 2026

01. La communication

Inhérent au cahier des charges de la médiation familiale, en 2026 il serait intéressant de continuer à chercher à élargir le champ des partenaires susceptibles d'être intéressés par la médiation familiale

Promouvoir la médiation auprès des professionnels de la protection de l'enfance comme cela a été fait cette année auprès des MDS, de la MEF et du secteur hospitalier

02. le partenariat opérationnel

Maintenir la dynamique des saisines judiciaires pour la MF en assurant un travail partenarial de qualité avec les magistrats

03. Les fédérations

Initié en 2025, la présence aux fédérations est un outil indispensables pour découvrir les différents fonctionnements et comparer ses pratiques. En 2026, il serait opportun de continuer à assurer notre présence auprès des fédérations que ce soit la FENAMEF ou l'APMF

04. L'évolution RH

le service de médiation familiale a connu un départ en retraite d'une des deux professionnels du service en 2025, la seconde a débuté une retraite progressive et a donc vocation à partir à la retraite dans les années à venir. Ainsi, le PRISM a accompagné en fin d'année une autre professionnelle sur une VAE pour assurer la transition et préparer l'avenir du service